

7 AVRIL 2022 : ELIE DOMOTA, DIRIGEANT DE L'UGTG, PASSE EN PROCÈS À POINTE-À-PITRE

**Le Cilé (Comité international de liaison et d'échanges)
appelle à une journée internationale
de protestation, de mobilisation et de solidarité**

**Le 7 avril, nous nous rassemblerons
devant le ministère des Outre-mer pour exiger :**

- la relaxe d'Elie Domota ;**
- l'arrêt immédiat de la répression ;**
- le respect des libertés syndicales.**

Alors que la mobilisation se poursuit en Guadeloupe, l'Etat français réprime.

Les procès en correctionnelle s'enchaînent, les condamnations pleuvent (encore quatre pompiers poursuivis cette semaine).

Depuis des mois, à la demande d'ouverture de négociations sur les revendications urgentes, vitales, des travailleurs et du peuple guadeloupéens, le pouvoir colonial répond par une fin de non-recevoir, par la répression. Rapporté à la population de métropole, le nombre de procès en correctionnelle intentés contre des syndicalistes de Guadeloupe équivaut à 20 000 procès pénaux en métropole.

L'arrestation, la mise en examen d'Elie Domota s'inscrivent dans cette spirale de la répression pour faire des exemples, punir, terroriser.

En Afrique, aux Amériques, dans la Caraïbe, en Europe, de nombreuses organisations ouvrières, des personnalités du mouvement démocratique ont pris position pour exiger des autorités françaises qu'elles abandonnent les poursuites.

En métropole, plus de cent syndicats se sont adressés dans le même sens au gouvernement français.

Le 7 avril 2022, jour du procès d'Elie Domota, nous nous rendrons au ministère des Outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris, à partir de 18 heures, pour exiger : relaxe pour Elie Domota ; arrêt de la répression ; respect des libertés syndicales !